13/10

MINISTÈRE D'ÉTAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AFFAIRES CULTURELLES

Architechure

ARRÊTÉ

Lo Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

- VV la loi du 3I décembre ISI) sur les generants historia luss et notamient l'article 2, modifié ét écomplèté par la loi du 23 juillat 1327 et la loi du 27 août 1341;
- Wi l'arrêté du 4 detobre 1932 inscrivant sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, "les bâtiment en pans de bois attenents à l'égliss du Lesnil Jourdair

La commission supérieure des monuments injetoriques entendo

ARRÎTE:

Article Ter - Sont imporitos dur l'Inventaire Supplémente des limentes limentes les parties pi-après énumérées; du l'anoir-Ferna, situé au Mesnil-Jourdain (Bure) :

- les facades et toitunes du bâtiment en pierre et silen attenent à l'égliss, cadestré sous le Nº 397 section 0,
- les legales et tribuyes des bâtilents en gans de bois sloués à la suite du précident, cadactris sous la Nº 397 soction C,
- las lagales et optimes du bâtiment adossé à la motte féodale, cadastri sous le Nº 398 esction 0,
- la cotte fécaula elle-même, cadastrée sous le 10 393 saction 0, et appartenant à .

Arti ila 2 - Timeratté da 4 estobre 1932 subvicé est amadió.

Article 3 - De présent arrêté sera bransunit su bresu des hypomiliques de la situation de l'impauble inscrit.

.

Article 4 A Il sera notifió an préfet du départament, pour les produces de la préfecture, qui maire de la comma du Resnil Jourisin et au propriétire, qui seront sesson abla chacun en es qui le conestre, de son enécation.

25 001, 1961 Paris, le

Peer to Ministry of mor 28 yel'so Le Directour General de L'Inchiecture

Département : EURE

Commune : LE MESNIL-JOURDAIN

Section : AC Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/08/2014 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2012 Ministère de l'Économie et des

Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES |

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : LOUVIERS

PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405 27405 LOUVIERS CEDEX tél. 02 32 25 71 13 -fax 02 32 25 71 40 cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

